



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 novembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à mes lettres du 14 mai 2021 (S/2021/467) et du 29 juillet 2021 (S/2021/693) concernant l'infiltration des forces armées azerbaïdjanaises en territoire arménien souverain et les attaques militaires visant des régions arméniennes, je vous écris au sujet des provocations militaires auxquelles l'Azerbaïdjan continue de se livrer contre l'Arménie, qui menacent gravement la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays et la sécurité de sa population.

J'appelle votre attention sur le fait que le 16 novembre 2021, l'Azerbaïdjan a lancé une attaque armée contre le territoire de l'Arménie en employant de l'armement lourd, notamment l'artillerie et des véhicules blindés de combat. L'incursion des forces armées azerbaïdjanaises dans le territoire souverain de l'Arménie a fait plusieurs morts et blessés.

L'escalade de la situation a été précédée d'un regroupement des forces armées azerbaïdjanaises à l'est de la frontière arméno-azerbaïdjanaise au cours des derniers jours et de provocations militaires de la part de l'Azerbaïdjan, qui cherche à faire avancer ses positions militaires près du lac Sev dans la région de Siounik (Arménie). Les forces armées azerbaïdjanaises ont également continué à cibler les positions arméniennes en direction du village de Haut-Chordja, dans la région de Gegharkounik (Arménie).

Les actes agressifs de l'Azerbaïdjan constituent une violation flagrante des normes et des principes du droit international, ainsi que des dispositions de la déclaration trilatérale signée par les dirigeants de l'Arménie, de la Fédération de Russie et de l'Azerbaïdjan le 9 novembre 2020 sur l'établissement d'un cessez-le-feu et la cessation des hostilités à la suite de la guerre de 44 jours en 2020. L'Azerbaïdjan ne cesse d'attaquer la République d'Arménie depuis les territoires qui sont passés sous son contrôle à la suite de la mise en œuvre de la déclaration trilatérale.

Les actes agressifs de l'Azerbaïdjan sapent les efforts faits par la communauté internationale pour désamorcer la situation et empêchent la reprise du processus de paix sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les exercices militaires conjoints, non déclarés, que mènent périodiquement à grande échelle l'Azerbaïdjan et la Turquie près des frontières de l'Arménie et du Haut-Karabakh sont un autre facteur de déstabilisation et nuisent aux efforts visant à renforcer le régime de cessez-le-feu et à établir une paix et une sécurité durables.



Face aux actes irresponsables de l'Azerbaïdjan, il faut absolument réagir avec fermeté et sans équivoque pour empêcher une nouvelle détérioration des conditions de sécurité dans la région.

La communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures efficaces pour empêcher une nouvelle escalade et exiger le retrait sans condition et total des forces armées azerbaïdjanaises du territoire de la République d'Arménie.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter d'urgence le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**
